

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

En exercice : 10

Présents : 5

Votants : 9

L'an deux mil vingt et un,

Le 28 juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal de la commune de Villefrancoeur dûment convoqué par monsieur le Maire Pierre MONTARU, s'est réuni en session ordinaire, Salle des délibérations à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2021.

**PRESENTS** : ELBORY Dominique, Valérie GUILLON, SAY Annie, L'HUMEAU Fabrice, LECUIR Olivier.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : MONTARU Pierre donne pouvoir à LECUIR Olivier,

OURY François donne pouvoir à SAY Annie,

BLAIN Laurence donne pouvoir à Valérie GUILLON,

AUBINEAU Rodolphe donne pouvoir à L'HUMEAU Fabrice.

**ABSENTE EXCUSÉE** : RABIER Chantale.

**SECRÉTAIRE** : L'HUMEAU Fabrice.

Villefrancoeur, 29/07/2021.

Suite à un empêchement du Maire, il est provisoirement remplacé pour la Présidence par le 1<sup>er</sup> adjoint.

Le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Pendant la période de crise sanitaire le quorum se calcule au tiers des membres en exercice.

**Le quorum est atteint, le Conseil Municipal ainsi réuni peut valablement délibérer, sous la Présidence de Monsieur Dominique ELBORY.**

**1. Approbation du Conseil Municipal du 07/07/2021.**

Aucune remarque, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

**2. Délibération AVENANT N°1 LOT 5 ARARAT**

Il a été demandé la suppression du plafond coupe-feu, le remplacement des cloisons 98/48 par des cloisons 72/48 et la suppression de la retombée de plafond.

L'avenant en moins-value s'élève à 1 671.03€ H.T. soit 2 005.24€ T.T.C. : accepté à l'unanimité.

**3. Délibération AVENANT N°2 LOT 4 NADELI**

Il a été demandé la fourniture et pose d'une serrure à crochet pour condamner les portes coulissantes 2 vantaux accès office n°2.

L'avenant en plus-value s'élève à 562.24€ H.T. soit 674.69€ T.T.C. : accepté à l'unanimité.

**4. Délibération AVENANT N°2 LOT 2 MOLET**

Il a été demandé la fourniture et pose d'un bandeau en zinc.

L'avenant en plus-value s'élève à 1 691.25€ H.T. soit 2 029.50€ T.T.C. : accepté à l'unanimité.

**5. Délibération suppression de poste.**

L'avis du comité technique du CDG41 a été sollicité par une saisine proposant la nouvelle organisation du service et la création du poste et la suppression du poste de titulaire vacant. L'avis est favorable: accepté à l'unanimité.

**6. Questions diverses.**

Plus de question la séance est levée à 19h15.